

220C0501 FR0000073041-FS0135

6 février 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

PIERRE ET VACANCES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 février 2020, la société par actions simplifiée Moneta Asset Management (36 rue Marbeuf, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 5 février 2020, le seuil de 5% du capital de la société PIERRE ET VACANCES et détenir, pour le compte desdits fonds, 510 000 actions PIERRE ET VACANCES représentant autant de droits de vote, soit 5,20% du capital et 3,69% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions PIERRE ET VACANCES sur le marché.

¹ Sur la base d'un capital composé de 9 805 232 actions représentant 13 809 542 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.